

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2013**  
**Compte-rendu**

**Membres titulaires présents** : Mesdames BOUCHER Maryse, SIDERATOS Claudine, GIRELLI Martine, GOUFFRANT Marie-Hélène, LAGARDE Isabelle, CORDAILLAT Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne Marie.

MM. LEGER Pascal, DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, VIGNERIE René, MOALIC Bernard, GUERN Joël, MICHONNEAU René, GAURIEAU Francis, CHATELLIER Dominique, PUAUD Gérard, SALLE Jean-Philippe, VINSONNAUD Jean-Michel, TESSONNEAU Pierre, JOLLY Patrick, BAUDET Jean-François, WAYE Guy, SAUMON Gérard, CHAILLE DE NERE Jean, BOUTIN Christian, MAUGÉT Bernard, MASSE Bernard, BARUSSAUD Albert, GADRAT Christian, CHABOT Jacques, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BOBE Pierre, GAUNEAU Patrick, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, DEAU Loïc, HADJ BOAZA Abdel, GOHIN Christian, HUGUES Jacky, PORTRAIT Bernard .

**Membres suppléants présents** : Mmes IMBERT Pascale, GARNEAU Janine.

MM. PRISSET Christian, RAMEAU Michel, TETOIN Gael, ROUSSELIERE Joseph, COULOUMY Joël, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, HILLAIRET Joël, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

**Étaient excusés** : M. PROVOST Jean-Jacques, M. GOY Jean, M. GALLAIS Denis, M. HUNEAU Patrick, Mme BOISSEAU Danièle, M. GERBIER Jean-Paul, M. VARENNE Michel.

**Pouvoirs** : M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René (Barbezieux), Mme JARDRY Suzette (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GAURIEAU Francis (Barbezieux).

**Assistaient à la séance** : BORDIER Ophélie, BENOIT Emmanuelle

---

M. le Président ouvre la séance en accueillant les élus dans la salle polyvalente de Guizengeard et remercie M. Gadrat de recevoir l'assemblée dans sa commune. Il lui donne la parole. Ce dernier propose un repas à l'issue de la réunion.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Deau se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 31 octobre 2013**

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président présente ensuite les décisions prises par délégation du Conseil entre le 19 octobre et le 29 novembre 2013 ainsi que les marchés passés en procédure adaptée.

### **Projet de modification statutaire de la CdC4B**

M. le Président présente la délibération.

M. Faure demande s'il n'y a pas une erreur, en page 7, article 5, sur la date d'arrêté préfectoral du 22 octobre 2013, qui lui semble récente.

M. le Président indique qu'il fera procéder à une vérification.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Adoption de la modification statutaire proposée par le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente**

M. le Président insiste sur le fait que l'exécutif devant être restreint à partir du 1er janvier 2014 (il passera de 96 à 34), les délégués devront être très présents et actifs au sein des comités syndicaux, afin de représenter au mieux le Pays.

M. Gohin dit que concernant les représentations au Pays, le problème a toujours été présent, et que si c'était des représentants de la CdC, on devait avoir des noms de représentants de CdC. Demain, quand ces statuts seront adoptés, il y aura 20 personnes qui devront être désignées, soit dans l'assemblée communautaire, soit extra communautaire.

M. le Président souligne qu'il faudra des gens motivés et présents aux réunions de comités syndicaux.

M. Faure intervient en indiquant que pour que ce soit rapidement opérationnel, la réflexion va s'installer vers « comment fait-on ? »

M. le Président rappelle que le Pays comptait 90 délégués (soit un quorum à 45, qui n'était déjà pas facile à atteindre), et qu'il faut donner la possibilité à cette instance de pouvoir fonctionner pour prendre des décisions.

M. Bobe demande des précisions sur la façon de renouveler les mandatures.

M. le Président répond qu'il a posé la question à M. Ambaud, et qu'on ne sait pas encore ; soit on reprend tout, avec élection de président, d'un bureau, etc, soit on attend que ce renouvellement soit fait après les élections de mars 2014.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Retrait des communes de Chadurie et Voulgézac au Pays Sud Charente**

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Intégration de travaux en régie (Baignes et Guimps)**

M. le Président présente la délibération.

M. Gohin est étonné de voir que les agents ont fait 2 000 heures de travail pour les écoles de Baignes. Il estime que ce nombre est très important, et demande explications.

M. le Président propose que M. Deletoile, qui a suivi les travaux donne des détails.

M. Deletoile, explique qu'en effet, ce nombre d'heures peut sembler important, mais que les 5 employés qui ont effectué les travaux de rénovation de l'école ont terminé tous les travaux qui étaient prévus, et ont rénové huit classes entièrement à neuf (chauffage, sols, électricité). Tous ces travaux ont été réalisés en régie, ce qui explique le nombre d'heures sur 4 ans.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Décisions modificatives n°3 des budgets de la Communauté de Communes**

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Individualisation des contributions au compte 6554 dans le cadre des participations de la CdC4B aux communes et syndicats pour les frais de fonctionnement des écoles de la CdC4B**

M. le Président présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Protection sociale complémentaire et mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente**

M. le Vice-Président en charge du personnel présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat des services assainissement non collectif et techniques**

M. le Vice-Président en charge de personnel présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à la majorité (contre : 0 ; abstention : 1)*

### **Budget de l'animation culturelle communautaire 2014 et demandes de financements**

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

M. le Vice-Président explique que l'excédent budgétaire vient du fait qu'il y avait une animation en moins par rapport à l'année dernière, et rappelle aussi le fonctionnement du service à « enveloppe fermée ». On va pouvoir reporter sur 2014 des subventions obtenues très tardivement en 2013. Suivant les subventions, la saison se déroulera normalement, sinon, à la baisse en 2014.

M. le Vice-Président constate que les spectateurs se sont moins mobilisés en 2014, du fait du problème d'absence de salle disponible, puisque le théâtre du château est en travaux.

M. Faure demande pourquoi on parle de 6 concerts dans le cadre des « Jeudis de l'étang », alors qu'il en est indiqué 7.

M. le Vice-Président rappelle que le premier concert, à l'occasion de l'ouverture de la saison, a lieu à Barbezieux, et les six autres à l'Etang Vallier.

M. Boutin est déçu de constater que malgré la qualité des spectacles, il n'y a pas de progression significative des spectateurs, et qu'on constate même une baisse.

M. le Vice-Président répond qu'en effet, si la saison 2012/2013 s'est jouée à guichets fermés, les choses ont changées depuis. De toute évidence, il y a des gens qui ne veulent pas prendre leur voiture pour bouger, et se rendre sur les lieux de spectacles dans des salles non adaptées. Il prend l'exemple du spectacle de Robin Renucci, où la majeure partie des spectateurs n'ont pu voir tout le spectacle, du fait d'une salle sans gradins.

M. le Président remarque qu'au regard des chiffres de la saison précédente, on voit qu'en fin de compte, sur les spectacles, on est à 90 % de taux de remplissage. Sur les Jeudis de l'Etang, la progression est plus nette encore, avec une centaine de personnes supplémentaires à chaque fois. Sur certains spectacles, l'été dernier, le nombre de spectateurs était important. M. le Président est surpris de la remarque de M. Boutin, car constate justement que beaucoup de gens se sont déplacés.

M. le Vice-Président constate que la saison 2012/2013 « Hors les murs » qui a pu se dérouler dans le château, même si tout était vétuste, a bien fonctionné, car on avait encore une vraie salle de spectacle. Pendant les travaux du château, on est obligé à l'itinérance, et tout est plus difficile en organisant des spectacles dans des lieux excentrés (les scolaires qui assistent aux répétitions, l'organisation de l'accueil des artistes, les transports des intervenants).

M. Boutin demande où en est le nombre d'abonnements par rapport à la saison dernière.

M. le Vice-Président répond qu'on est à 35/40, pour 80/90 environ l'année dernière.

Il est compliqué d'organiser des expositions. Il faut rappeler que la salle de l'Espinoa peut être mise à disposition des artistes qui voudraient venir présenter leur travail, hors programmation. Mais peu de volontaires.

M. Boutin demande comment sont calculés les droits d'auteurs ?

M. le Vice-Président répond que le calcul est variable, selon le nombre de spectateurs pour les grands artistes, et grandes salles, ou de façon forfaitaire ; et c'est la Sacem qui calcule et fixe le montant demandé.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Rénovation des ailes Nord et Ouest du château de Barbezieux : choix des entreprises des lots 9 et 17**

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Nouvelle grille tarifaire du cinéma Le club**

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

M. le Vice-Président explique que les tarifs du cinéma sont légèrement modifiés pour une harmonie avec ceux du cinéma de Jonzac, et rappelle que la vie du cinéma reste très fragile.

M. le Président et M. le Vice-Président insistent sur le fait que l'équipe est très dynamique, bouge, travaille beaucoup avec les scolaires, les associations, et que ce partenariat est gagnant. Le cinéma a obtenu une labellisation Art et Essais. Ils essaient de dynamiser le lieu, en organisant par exemple des retransmissions en direct de grands concerts ou spectacles.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Acceptation des tickets culture comme moyen de paiement des cours dispensés au Conservatoire**

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Adhésion au syndicat mixte Charente Eaux**

M. le Vice-Président en charge de l'environnement, urbanisme, environnement, logement, présente la délibération.

*Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.*

### **Adoption d'un fonds de concours pour la commune de Barbezieux St Hilaire – mise en œuvre de brise-vues pour les bacs de collecte des déchets ménagers en centre-ville**

M. le Vice-Président en charge de l'environnement, urbanisme, environnement, logement, présente la délibération.

M. Faure demande ce qu'est une « zone A.V.A.P. ».

M. Vignerie lui répond que c'est l'ancienne « Z.P.P.A.U.P. » : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

*Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le projet de délibération.*

### **Attribution du marché à bons de commande pour les travaux de rénovation et d'entretien des voiries communales et intercommunales 2014-2016**

M. le Vice-Président en charge des services aux communes et voirie présente la délibération.

M. Gohin demande si les estimations réalisées vont être revues ?

M. le Vice-Président répond qu'en effet, si on accepte ce soir, les bordereaux de prix peuvent être remis à chacun, avec les tarifs détaillés pour pouvoir ré-actualiser les prix du bureau BETG.

M. Gohin remarque que les prix de voiries 2014 avaient été grandement majorés, et demande s'il est alors possible de modifier les demandes, vu qu'on a plus d'argent.

M. le Vice-Président répond que si les délibérations sont envoyées et que les montants sont accordés, on peut faire effectivement des travaux en plus. Si les communes ont des travaux supplémentaires à faire, il n'y a pas de problème.

M. Gohin observe que si de nouvelles délibérations sont à prendre, il faut avoir les bordereaux de prix au plus vite.

M. le Président lui assure qu'on va faire passer rapidement les bordereaux.

### **Questions diverses**

#### **- Point sur la RN 10**

M. le Président rappelle que lors du précédent conseil, le conseil s'était engagé à bouger, et faire une action pour que les travaux de la RN10 avancent plus vite. Depuis, les choses ont évolué par des échanges avec le département, M. Boutant, et M. le Préfet.

M. le Président rappelle rapidement le contexte : 55 millions d'euros avaient été alloués au PDMI qui se termine, (entre 1 et 2 millions d'euros de travaux réalisés, déboisements, clôtures,...), et environ 15 millions d'euros ont été engagés pour les ouvrages d'arts, et débuts de terrassement. Compte tenu des financements manquants, l'argent qui n'a pas été engagé va peut-être être repris pour le prochain contrat de plan, et c'est la raison pour laquelle les élus étaient un peu inquiets et avaient prévu une action, avec les maires des communes concernées. Puis il y a eu le phénomène « écotaxe », au même moment que la prévision d'action, autour du 20 novembre. Les élus ont alors abandonné le projet d'action, pour ne pas être « englobés » dans les mouvements de routiers, qui n'avaient pas le même message que celui de la CdC. Puis il y a eu une réunion à la préfecture de région, et l'obtention d'une remontée des contrats de plan 2014-2020. Aujourd'hui, la situation est la suivante : M. le Préfet et M. Boutant, Président du Conseil Général et Sénateur, indiquent que le financement pour terminer le tronçon Reignac/Chevanceaux est acquis, et qu'ils peuvent donc mettre en place l'ingénierie d'Etat à la disposition du chantier. Ce qui signifie pour eux que sur le futur contrat de plan, les sommes allouées au tronçon Reignac/Chevanceaux sont disponibles pour terminer les travaux. Suite à cette affirmation, la question se pose de savoir comment prendre ce message, comment procède-t-on maintenant ? M. le Président a répondu à M. le Préfet que le projet était attendu depuis cinquante ans, et qu'il ne demandait qu'à les croire.

M. le Président propose qu'on lance un projet de « veille active ». Si effectivement le financement et l'ingénierie 2014 sont en place, les travaux de terrassement devraient démarrer très bientôt. M. le Préfet a rajouté à M. le Président qu'il ne pouvait cependant pas donner de date.

M. Portrait demande pour combien de temps le Préfet est en poste en Charente ?

M. le Président répond que les ordres viennent du gouvernement, et que quel que soit le Préfet, ça ne changera rien.

M. Mauget : le problème de ces grands travaux, c'est leur démarrage, mais si les travaux débutent dans les mois à venir, toute l'ingénierie sera là pour faire le reste ensuite.

M. le Président demande l'avis des membres présents sur une forme de « veille active ».

M. Mauget demande où en est le décapage et l'attribution des travaux.

M. le Président répond que les marchés semblent être attribués.

M. Jolly propose une réunion une fois par mois.

M. le Président donne son accord et propose de faire un courrier à M. le Préfet et à la DREAL pour avoir un point régulier de l'avancement des travaux de l'Etat. Si la CdC est tenue au courant, les élus seront en capacité de juger. Sinon on restera sur des rumeurs et des « on dit ».

- Réformes des rythmes scolaires.

M. Saumon résume le travail qui est effectué depuis juillet dernier. Cette réforme est une loi obligatoire du 26 janvier 2013, que le conseil a choisi de reporter à la rentrée 2014.

Le 4 décembre dernier, a été organisée une réunion de la commission scolaire.

L'objectif est de réduire le temps scolaire de la journée de l'enfant, qui serait trop fatigué par trop d'heures purement scolaires. M. Saumon souligne que la France est un des pays en Europe où le nombre d'heures scolaires est le plus bas. Il a donc été demandé aux communautés de communes de faire un choix, concernant un temps pris dans la journée d'enseignement scolaire, soit découpée en trois ou quatre temps d'une heure ou 45 minutes, soit à la demande, mais jamais trois heures à suivre.

Le remplissage de ces heures périscolaires sont, au niveau de l'organisation et des finances, à la charge de la collectivité.

Les représentants de l'Etat ont laissé entendre aux parents que les temps périscolaires dont profiteraient leurs enfants, leur donneraient l'occasion de diversifier leurs activités, les enrichiraient, et couperaient le rythme scolaire que leur imposent les enseignants.

Qui pourrait encadrer ces activités ? Des enseignants rémunérés, des personnels de service, des associations, avec un encadrement bien défini d'un certain nombre d'élèves par encadrant, et par tranche d'âge.

Mme la Préfète avait demandé alors de constituer des groupes de travail.

La commission a donc fait un état des lieux, et discuté avec les associations présentes sur le secteur, puis demandé aux directeurs d'école de définir lors de leur dernier conseil d'école, un choix sur la journée en plus à retenir (mercredi ou samedi), et sur les créneaux horaires souhaités par chacun. La journée du mercredi matin a été choisie, et un temps d'activité périscolaire préféré en fin de journée.

Il a été décidé de créer un comité de pilotage composé de cinq enseignants, cinq représentants d'associations de parents d'élèves, cinq représentants d'associations culturelles ou sportives du territoire, et cinq élus. La composition de ce comité est presque terminée.

M. Saumon a rencontré deux fois Mmes Faret et Brunie, et les représentants de parents d'élèves, afin de voir ce qu'il pourrait être proposé aux enfants. Leurs recommandations ont été de trouver des idées d'activités riches, variées, mais n'accroissant pas la fatigue de l'enfant. De plus, il faut bien-sûr éviter le système « garderie ». Ces activités seront facultatives, ce qui signifie qu'il faudra prévoir d'installer des temps de garderie.

M. le Président a été sollicité par l'Association des Maires de Charente, qui souhaiterait une liste de noms de maires, pour le service des impôts qui lance dès janvier un comité d'évaluation des taxes professionnelles. De plus, un autre groupe est nécessaire, pour le service des impôts directs locaux, qui se réunit uniquement en cas de litiges ou problèmes.

M. le Président indique avoir besoin de ces noms dès ce soir.

M. le Président rappelle l'agenda à venir :

Conseil communautaire informel : 09 janvier 2014

Bureau communautaire DOB : 23 janvier 2014

Conseil communautaire DOB : 30 janvier 2014

Conseil communautaire BP 2014: fin février ou début mars

Vœux aux Institutionnels : 24 janvier 2014, 19 heures

M. le Président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et clôture la séance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.**

Loïc DEAU

*Secrétaire de séance*